

PC 12511

Histoire



# Editorial



Curieux destin que celui du mot « archives » :  
 doté d'une étymologie prestigieuse puisqu'issu du grec *arkheion*  
 qui désigne la résidence des principaux magistrats d'Athènes où,  
 par ailleurs, on conservait les archives publiques, signe  
 de l'alliance immémoriale de la notion et de l'exercice de la puissance publique,  
 il appartient à cette catégorie de termes dont l'existence est évidente pour tous  
 mais à la polysémie foisonnante, au sens flou et nébuleux.  
 Le grand public assimile les archives aux vieux papiers en général  
 et le verbe « archiver » ou l'expression « mettez cela dans vos archives ! »  
 est pour beaucoup synonyme de reléguer ou oublier.  
 Le monde de la librairie et de l'édition l'emploie volontiers  
 pour intituler un recueil ou une anthologie (*Archives de la chanson française*),  
 tandis que la littérature n'hésite pas à y voir un équivalent de souvenirs :  
 songeons aux *Archives du Nord* de Marguerite Yourcenar.

Il existe pourtant une définition officielle à la fois précise dans sa formulation  
 et large dans son acception : « les archives sont l'ensemble des documents,  
 quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus  
 par toute personne physique ou morale, et par tout service  
 ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ».

C'est de cette diversité que notre trimestriel *Histoire et Mémoire* entend rendre compte.  
 La présente livraison offre un nouvel exemple de cette pluralité de forme et d'origine.  
 Ainsi, les cartes postales ont leur place dans nos archives,  
 pour peu que l'on veuille bien porter sur elles un regard critique et rigoureux.  
 Par don ou achat, elles viennent s'ajouter aux parchemins papiers  
 ou photographies sur les rayonnages : tous ces documents  
 sont une part du patrimoine départemental et la source de notre histoire.

Roland HUGUET  
 Président du Conseil général



# l'Office de Reconstitution..... Industrielle du Pas-de-Calais

7<sup>e</sup> secteur

Les archives de la première série de l'Office de reconstitution industrielle du Pas-de-Calais (7<sup>e</sup> secteur) viennent d'être classées et inventoriées dans le cadre du programme de recherche sur la reconstruction. Elles sont désormais consultables.

L'Office de reconstitution industrielle a été créé par la loi du 6 août 1917 afin de préparer et de faciliter l'indemnisation des industriels sinistrés des départements victimes de l'invasion. L'organisation de l'ORI fut précisée par un décret du 10 août 1917. L'ORI existe donc dès avant la fin du conflit, preuve de l'importance accordée à la reconstruction industrielle et de la précocité de cette préoccupation. Après l'Armistice, l'ORI fut rattaché au ministère de la Reconstitution industrielle et ses pouvoirs furent étendus. Les régions libérées furent divisées en secteurs à la tête desquels fut placé un représentant du ministre, muni des pouvoirs de contrôle et d'exécution nécessaires. C'est ainsi qu'en mai 1919 fut créé le 7<sup>e</sup> secteur de l'Office de reconstitution industrielle, avec compétence pour l'ensemble du département. L'objectif étant de décentraliser le plus possible les services de l'ORI, deux sous-secteurs furent mis en place : Béthune et Arras.



Arras : installation de l'ORI (comptoir central d'achats industriels), mars 1922.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 8 Fi. D 1254)



Albert Vors, chef du 7<sup>e</sup> secteur de l'ORI.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, D 101/31)

Le 7<sup>e</sup> secteur de l'ORI fut marqué par la personnalité d'Albert Vors, chef de secteur à partir de 1919. Albert Vors resta chef du secteur jusqu'en 1924. A cette

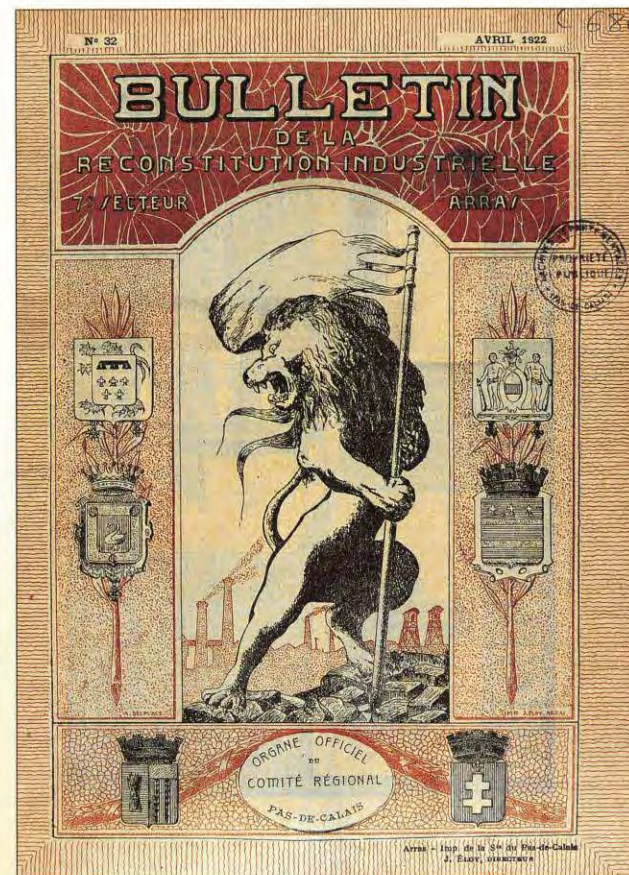
date, la dissolution de l'ORI fut prononcée. La loi de finances du 28 décembre 1923 décida la liquidation de l'ORI et rattacha au ministère des Finances le service d'apurement des comptes de l'ORI, chargé de clore sa gestion.

Pour accomplir sa mission, l'ORI disposait d'une administration structurée. A Paris, un service central dirigeait toute l'œuvre de reconstitution industrielle et coordonnait l'action de tous les secteurs. Ses archives sont conservées aux Archives nationales dans la sous-série A J<sup>24</sup>. Dans les départements, les secteurs de l'ORI étaient organisés en services. Le service du contentieux prenait connaissance des dossiers, vérifiait les qualités des sinistrés ainsi que leurs droits de propriété. Cette vérification était généralement faite après transmission des dossiers aux services techniques pendant que ces derniers effectuaient leurs opérations. Les services techniques de l'ORI comprenaient des agents évaluateurs, ingénieurs ou architectes, qui procédaient aux

constatations techniques nécessaires et contrôlaient sur place les dires du sinistré.

La reconstitution industrielle se déroulait en plusieurs étapes. En 1919, on commença par le déblaiement des usines faiblement endommagées. En 1920, on s'occupa du déblaiement des usines détruites et de la reconstruction des bâtiments industriels proprement dits. Ces travaux durèrent jusqu'en 1924 environ. Dans le même temps, on procédait à l'évaluation des dommages de guerre. L'ORI transmettait son avis technique à la commission cantonale des dommages de guerre géographiquement compétente. C'est une circulaire du 10 février 1921 qui avait chargé l'ORI de l'instruction complète des dossiers des industriels sinistrés. Les dossiers de plus de 500 000 F étaient examinés par une Commission centrale, à Paris.

Les archives de l'ORI sont cotées dans la sous-série 10 R 19. Il faut préciser que le fonds de l'ORI est composé de deux séries parallèles. Le fonds débute avec les dossiers du sous-secteur de Béthune : numéros 1 à

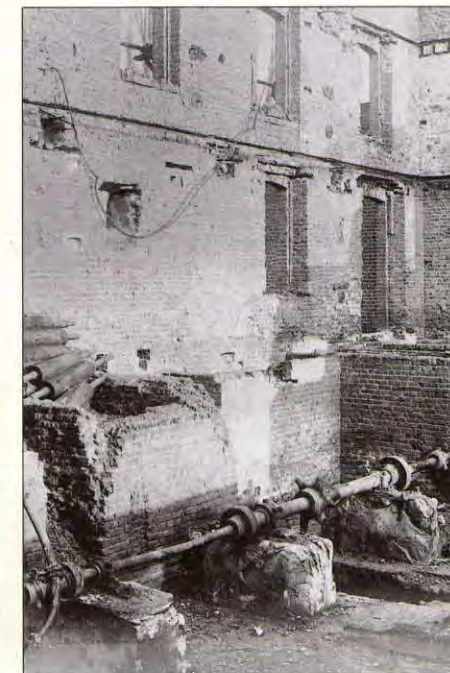


1 238 ; on trouve ensuite le sous-secteur d'Arras : dossiers numérotés de 3 002 à 3 920 ; viennent après les deux sous-secteurs sans distinction apparente. Une deuxième série de dossiers respecte la même organisation : sous-secteur de Béthune, puis sous-secteur d'Arras. La première série représente environ 50 mètres linéaires.

Chaque dossier répond à une typologie documentaire relativement homogène. On y trouve en principe les éléments suivants : procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation, devis estimatifs et descriptifs des dommages de guerre, plans, dossier photographique, rapports d'expertise. Néanmoins, tous les dossiers ne sont pas complets.

Ce fonds d'archives est d'un intérêt historique évident. Toute étude d'histoire économique peut y faire appel. Analyse sectorielle, histoire des techniques, histoire des entreprises, phénomènes de concentration, architecture industrielle : toutes ces approches puiseront utilement à cette source. Ajoutons que la sous-série 8 Fi renferme les clichés de ruines industrielles pris par les agents de l'ORI.

Bulletin du 7<sup>e</sup> secteur de l'ORI.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, C 680)



Ruines de la minoterie Hennion à Béthune :  
construction en briques, 1922.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 19/64)

Minoterie Hennion à Béthune : nouveaux bâtiments,  
structure en béton et murs rideaux en briques, 1922.  
(Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 19/64)

Corinne Languille





# Les collections de cartes postales

**Vues de paysages, de monuments et d'édifices les plus divers, scènes de la vie quotidienne prises sur le vif ou composées, portraits, sujets dits « de fantaisie », etc., la carte postale offre un énorme réservoir d'images qui compense sur le plan documentaire la dispersion, voire la destruction de fonds entiers de photographies et de clichés.**

L'intérêt des services d'archives pour ce type de document n'a fait que croître ces dernières décennies, accompagnant d'ailleurs l'engouement du public pour la cartophilie. Les Archives du Pas-de-Calais en possèdent aujourd'hui environ 14 000. L'acquisition récente de 315 cartes supplémentaires fournit l'occasion de retracer l'histoire de ces collections et de donner un aperçu de leur contenu.

Les cartes postales se partagent entre trois fonds que nous traiterons par ordre chronologique de constitution : celui de la Commission des sites (1914 ; 12 J 357) ; la collection de l'érudit Roger Rodière (vers 1890-1944 ; 12 J 355, 356, 358-366) ; enfin, le fonds propre des Archives (vers 1920-1998 ; 5 Fi).

## Le fonds de la Commission des sites

### Un projet éditorial

La Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique, ordonnée par la loi du 21 avril 1906, fut installée dans le Pas-de-Calais le 18 août 1909. Composée d'élus, de membres de l'administration et de personnalités au nombre desquels figuraient trois peintres de renom — Francis Tattegrain, Adrien Demont et Paul Willame —, elle avait (et a encore) pour mission de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel et d'étudier des mesures de protection. L'idée de réunir une documentation iconographique sur les richesses du département dans ce domaine prit corps l'année même du début de la première guerre mondiale. Lors d'une séance exceptionnelle tenue le 28 février 1914, à laquelle furent conviés les représentants des sociétés savantes, il fut décidé de réclamer auprès de chaque maire « un exemplaire de toutes les cartes postales qui se publient dans la commune », et de produire, à l'intention des touristes, un guide illustré de ces vues et accompagné de commentaires rédigés par des érudits. La circulaire fut diffusée le 20 mars suivant. Les réponses affluèrent au cours des mois d'avril et de juin. Puis la guerre vint interrompre les envois et fit avorter le projet d'ouvrage. Après le conflit, la commission se consacra exclusivement aux tâches de conservation et de protection.

### Les envois des maires

Le fonds, indument intégré dans celui de l'érudit Roger Rodière (sous-série 12 J), se compose de 1 051 cartes postales, provenant de 157 communes. Les envois effectués par les maires varient par leur nature et leur importance. Certains élus ont pris à la lettre le texte de la circulaire et ont transmis l'ensemble des cartes se trouvant dans le commerce. Cela nous vaut des séries consécutives, mais pas toujours en rapport avec l'objet de l'enquête. Ainsi Achiet-le-Grand est représenté par un large échantillonnage de la production de l'éditeur local, P. Leblanc, soit 18 pièces,

au nombre desquelles figurent *Le marché aux veaux le samedi* ou bien encore *Un concours de veaux gras*. Pour Liévin et Lens, dont une large partie du patrimoine échappait aux objectifs de la Commission, 81 cartes pour la première, et 60 pour la seconde donnent un panorama à peu près complet du paysage urbain. La majorité des communes a opéré une sélection, conforme en général à l'esprit de l'entreprise. C'est le cas par exemple de la contribution de la commune de Bourlon qui recèle une belle documentation sur l'imposant château avant sa disparition en 1914-1918, ou de celle de Cambligeul sur son orme séculaire. On regrettera que les grandes villes — Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer —, particulièrement riches en la matière, soient absentes ; sans doute le temps leur a-t-il manqué pour réunir les illustrations nécessaires. En dépit de ces lacunes, l'intérêt du fonds est indéniable. Outre le fait d'être bien circonscrit dans le temps, il présente une documentation relativement homogène, reflet d'une préoccupation nouvelle et témoignage d'une initiative originale.

### La collection et la guerre 1914-1918

L'évocation de l'histoire de la collection serait incomplète si l'on faisait l'impasse sur la période de la première guerre mondiale. Ces années tragiques lui furent funestes puisque près du tiers de son contenu disparut ; en revanche, elles marquèrent pour la seconde fois l'attention nouvelle accordée par l'administration à la valeur documentaire de la carte postale, en l'occurrence à des fins de propagande et de reconstitution. Le dépouillement des rapports de l'archiviste adjoint, Alexis Lavoine, nous apprend que le Service photographique de l'armée fit effectuer par les Archives, au cours de l'exercice 1916-1917, « des recherches pour constituer une série, aussi complète que possible, de documents photographiques d'avant-guerre pour montrer, de façon typique, les crimes commis par les Allemands dans nos villages d'Artois. Nous avons pu ainsi

adresser une collection de 444 vues ». La suite du texte précise que les pièces provenaient de la Commission des sites. Les cartes qui concernaient « 53 communes envahies ou sur la ligne de feu », ne furent pas restituées. En échange les Archives reçurent une reproduction photographique de chaque exemplaire. En décembre 1917, il y eut un nouvel envoi de 236 cartes touchant 41 communes, puis, l'année suivante, un troisième de 126 cartes, qui cette fois furent retournées.

## La collection Rodière

Point n'est besoin de présenter aux familiers des Archives l'érudit montreuillois Roger Rodière (1870-1944). Il n'est guère d'archéologue, de généalogiste, d'historien ou tout simplement de curieux qui ne fasse appel aux ressources qu'offrent sa précieuse bibliothèque et les milliers de transcriptions, de notes et de fiches résultant du dépouillement d'archives publiques et privées. L'archéologie monumentale tient une place importante dans son œuvre : les ouvrages les plus connus concernant le département sont *Les vieux manoirs du Boulonnais*, achevé en 1923, et *Le Pays de Montreuil*, paru en 1933.

### Un ensemble documentaire exceptionnel sur le patrimoine

C'est ce goût pour l'étude des monuments qui fut à l'origine de sa collection de cartes postales. La nécessité de posséder une large documentation iconographique pour étayer et enrichir les analyses le conduisit à accumuler tout au long de son existence les images de monuments et d'objets mobiliers. Il débuta très tôt : nombre de cartes sont antérieures à 1903. Par ailleurs la majorité sont vierges, ce qui indique qu'il s'agit d'acquisitions faites au cours de ses innombrables excursions à travers le département et sur tout le territoire national. Ce sont aussi probablement des échanges : on trouve en effet sur une carte adressée par un marchand de Boulogne-



Boulogne-sur-Mer. Départ d'émigrants. Cachet de la poste : 21 août 1904 (5 Fi 160/366).

Cette carte postale, acquise en 1993, est particulièrement précieuse en raison du caractère exceptionnel de son sujet. Le bateau au premier plan est le vapeur « Holland » de la compagnie Franco-Hollando-Américaine, spécialisée dans les opérations d'émigration. Il assurait le transport des passagers jusqu'à Rotterdam, où les attendait un transatlantique à destination de New-York.

Un dossier de la série M, contemporain de la photographie, pourrait nous éclairer sur l'origine de certains des candidats au départ (M 3218). Il s'agit d'une enquête effectuée dans la région de Lens et de Liévin, à la suite de nombreuses demandes de rapatriement aux frais de l'Etat émanant des mineurs ayant émigré aux Etats-Unis. On y apprend que des agents recruteurs de compagnies d'émigration se montraient alors très actifs dans le bassin minier, faisant aux ouvriers des promesses alléchantes de salaires et de conditions de vie.

sur-Mer, le 6 novembre 1905 (12 J 358/1996), mention de l'envoi de trois jeux de 33 cartes postales. Les autres sont le fruit de la correspondance incessante échangée avec ses amis et correspondants. Les proches, tels le chartiste Philippe des Forts, Emile Théodore, conservateur des musées de Lille et le photographe James Gates contribuaient à alimenter la collection. Ainsi trouve-t-on sur une carte envoyée du Touquet le 1<sup>er</sup> août (1905 ?), ce passage par lequel l'érudit audomarois Justin Deschamps de Pas se justifie pour le caractère anodin du motif figurant au recto : « Mon cher Ami, excusez-moi si, dans l'eden où je me suis égaré, je ne trouve pas pour vous répondre une carte postale au sujet plus archéologique » (12 J 358/1904).

Riche de quelque 7 500 pièces, le fonds domine les autres par le nombre. L'aire géographique couverte est aussi beaucoup plus vaste. Les deux tiers des cartes ont trait aux autres départements français et à quelques pays étrangers, en particulier la Belgique (400 cartes). Les départements limitrophes, sur lesquels ont porté ses travaux d'érudition, sont mieux représentés : le Nord et surtout la Somme. 2 025 cartes concernent le Pas-de-Calais (12 J 358). A ce chiffre il convient d'ajouter une série thématique de 184 cartes sur les châteaux (12 J 355). C'est à la partie picarde du département — Montreuillos, Boulonnais et Calais — que revient la première place. La ville de Montreuil réunit à elle seule 439 cartes, soit probablement pour cette cité un des ensembles les plus complets des éditions antérieures à 1944. Si les représentations de monuments et d'objets mobiliers se taillent la part du lion, un rang non négligeable revient aux vues de paysages. Rodière fut après 1918 un membre actif de la Commission des sites et prit souvent la plume contre ce qu'il estimait être les actes de vandalisme.

## La collection des Archives

L'origine de sa formation n'est pas précisément

connue. Sans doute a-t-elle existé sous une forme embryonnaire dès l'entre-deux-guerres. La présence de cartes adressées personnellement à l'archiviste Georges Besnier le laisse supposer. Mais ce n'est qu'après 1960 qu'elle prit de la consistance. Son accroissement fut d'abord essentiellement le résultat d'échanges avec les autres services d'archives. Décembre 1973 marqua une étape décisive avec l'acquisition de 1 130 cartes à un collectionneur lillois. Il fallut attendre 1993 pour qu'un nouvel achat de cette ampleur se produise, avec l'entrée de 1 700 cartes vendues par un marchand parisien. L'année suivante la bibliothèque Forney ajouta 564 spécimens édités dans les années 1970, provenant de doubles du dépôt légal. Pour l'acquisition faite cette année, une sélection rigoureuse a été appliquée en raison de la cote élevée atteinte aujourd'hui par cette catégorie de documents ; seules les cartes présentant un intérêt documentaire indéniable ont été retenues.

Le nombre total des pièces peut être évalué actuellement à 5 500 environ. Ce chiffre ne doit pas faire illusion. Un peu plus du tiers seulement des communes est couvert, soit 334 sur les 894 que compte le Pas-de-Calais. Par ailleurs les cartes se répartissent très inégalement. Le chef-lieu du département est le mieux pourvu avec 794 cartes. Viennent ensuite les communes du littoral, particulièrement fécondes en la matière : Boulogne, 542 ; Calais, 496 ; Le Touquet, 448 ; Berck, 412, etc. Puis le bassin minier : Lens, 182 ; Béthune, 110, etc. Les lacunes affectent surtout les zones à vocation agricole. La gamme des sujets complète celle beaucoup plus spécialisée des autres fonds. Les grands événements qui ont marqué l'histoire de la région depuis un siècle, notamment la première guerre mondiale, les faits de l'actualité locale, l'essor des sites balnéaires, l'expansion de la grande industrie, les progrès des moyens de communication, et enfin les activités humaines, qu'elles soient laborieuses ou festives, sont bien illustrées.

## Conservation et valorisation

La cotation et l'inventaire sommaire des fonds ont été réalisés bénévolement, de 1987 à 1989, par un amateur éclairé, M. Francis Gardel. Pour la collection des Archives, le classement est topographique. La cote comprend le chiffre de référence de la sous-série -5 Fi (cette cote a été affectée à la collection en 1970) - suivi du code INSEE de la commune et d'un numéro d'ordre. Ce mode d'indexation permet d'intégrer de nouvelles entrées sans déroger au principe de rangement par localités. Pour les fonds fermés de la sous-série 12 J, la numérotation des pièces est continue.

Patrick Wintrebert

1. Rappelons que les Archives du Pas-de-Calais ont organisé en 1992 une exposition sur ce sujet : *La petite reine des postes*. Le catalogue, rédigé par Mlle Pascale Brémersch, retrace l'histoire et analyse les divers aspects de ce mode de communication ; il est illustré de nombreuses cartes postales des fonds (ouvrage en vente aux Archives au prix de 150 F).

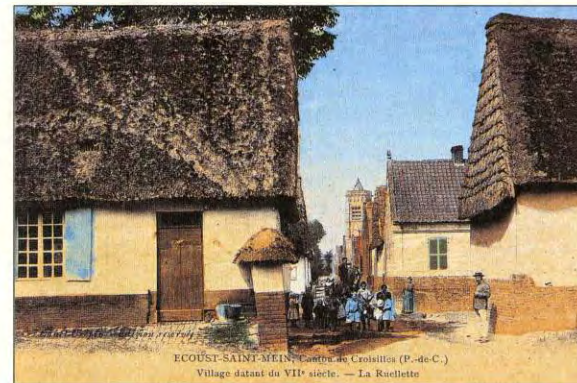
2. Voir T 980, « Recueil de photographies ».

3. Ces travaux toutefois sont limités aux cartes ayant trait au Pas-de-Calais. Les quelque 5 000 cartes du fonds Rodière, intéressant les autres départements, ont simplement été classées et réparties dans des sous-sections (12 J 359-366).



Bureaux de la Foncière-Immobilière de Paris-Plage. Arras, Ed. Bouvry et Cie. Cachet de la poste : 27 juillet 1908 (5 Fi ; achat juin 1998).

Paul Ridoux (1867-1920), dont le nom figure à droite sur le panneau d'information, est un architecte intéressant. Etabli à Arras à la fin du siècle dernier, il est l'auteur de belles maisons bourgeoises construites dans les quartiers neufs, après le démantèlement des fortifications. Il contribua aussi au développement des cités balnéaires. A Cucq, il dressa en 1894 le plan d'urbanisme des plages de Sainte-Cécile et de Saint-Gabriel. Au Touquet, il se rendit adjudicataire le 22 juillet 1901 des lots de mer s'étendant sur 22 hectares, de la rue Duboc à l'estuaire de la Canche. Après avoir nivelé le terrain, il procéda au lotissement et construisit une vaste digue qui porte son nom. Cette carte postale publicitaire le représente devant son agence immobilière. Le revers comporte un message signé de sa main, adressé à un avoué d'Arras.



Ecoust-Saint-Mein, canton de Croisilles. Village datant du VII<sup>e</sup> siècle. La Ruellette. Danel-Crépin éd. Avant 1914 (12 J 357/217).

Cette carte, extraite des fonds de la Commission des sites, aurait pu figurer dans le guide que l'institution envisageait de publier. L'effort pittoresque de cette enfilade de chaumières, au fond de laquelle se détache le beau clocher du XVI<sup>e</sup> siècle, avait de quoi séduire le citadin avide de dépaysement et amoureux de vieilles pierres. Mais la guerre est venue à la fois détruire totalement le village et interrompre le projet d'édition.

La responsabilité de la date indiquée pour la fondation du village incombe à l'archéologue Louis-François Harbaville (1791-1866). Celui-ci écrivait dans son *Mémorial historique et archéologique du Pas-de-Calais*, paru en 1842 : « La dédicace à saint Mein (Mevenius), qui vivait dans le VII<sup>e</sup> siècle, fait penser que ce village date de cette époque » (t.1, p. 200).





# Folklore Jeux traditionnels avec

Un certain nombre de jeux populaires traditionnels font intervenir comme élément principal de l'action un animal. Devant le nombre considérable de jeux rencontrés, il a été indispensable d'opérer un choix en espérant inciter ainsi le lecteur à pousser plus loin sa recherche.

**Les combats de coqs** sont pratiqués essentiellement dans la région du Nord de la France. Jugés très violents, ils ont été interdits à plusieurs reprises mais personne n'a jamais vraiment pu les arrêter dans notre province. Le coq de combat est issu généralement de divers croisements entre coqs et faisanes ou faisans et poules, et se distingue par son plumage (blanc-neige, moucheté, rouge-noir, gris). Comme le combat repose principalement sur l'agressivité naturelle des adversaires, les éleveurs, communément appelés « coqueleurs », isolent les poullets dès l'âge de 5 mois. Trois mois plus tard, ils pratiquent une opération qui répond à une nécessité tactique : le décréage (on retire les ornements superflus qui offriraient trop de prise au bec de l'adversaire). Les ergots naturels sont par la suite rognés à l'aide d'une lame rougie, puis remplacés par un éperon pointu (ou dard tranchant) en acier, placé sur un bandage de cuir solidement attaché pour le combat.

Avant d'être emmené au combat et d'être ainsi armé, le coq est de coutume soumis à certains tests, celui du miroir étant le plus répandu : placé devant une glace, le coq se doit de réagir. Pour stimuler l'agressivité de leurs volatiles, les coqueleurs n'hésitent pas à les abreuver de vin, de bière ou d'eau de vie avant le combat. Placés face à face dans un gallodrome (ring surélevé et grillagé), les deux coqs s'animent du farouche désir de s'entre-tuer, encouragés par les cris des coqueleurs et des des parieurs. Les bêtes s'élançant l'une sur l'autre sans relâche, agrippent du bec la tête de leur adversaire puis projettent violemment en avant leurs pattes repliées auxquelles ils impriment un



rapide mouvement de va-et-vient ; les coups de dards tranchent... jusqu'à ce que l'un deux s'écroule, frappé à mort. A l'issue du combat d'une durée réglementaire de 12 minutes, deux arbitres et le chronométrateur désignent le vainqueur : le coq resté le plus longtemps debout. Le combat est déclaré nul si les deux coqs sont tombés en même temps ou sont toujours sur leurs pattes à la fin du temps légal. L'enjeu de la lutte consiste généralement en une somme d'argent. Jadis, en Artois, on organisait souvent un combat pour un mouton.

**La colombophilie** est une passion qui nécessite également un long travail de patience et de connaissance des animaux : croisements, dressage, mise en condition. Pour entretenir un pigeonier et faire concourir des pigeons, les éleveurs doivent avoir une autorisation de la fédération colombophile française. Les « coulonneux » sont du reste organisés en sociétés.

A l'occasion d'une course, les pigeons sont emmenés au siège de la société colombophile locale puis envoyés en paniers à des centaines de kilomètres par camion ou en train pour être lâchés. Pour faire rentrer plus vite les pigeons, il existe toutes sortes de pratiques : celle du veuvage qui consiste à isoler quelques jours la femelle du mâle avant la course est la plus courante. Les coulonneux scrutent continuellement le ciel en attendant le retour de l'animal au pigeonier. A la minute même, l'éleveur récupère la bague numérotée qui serre la patte du pigeon-voyageur engagé et l'introduit dans le « constateur », horloge sous forme de coffret qui permet d'enregistrer l'heure d'arrivée. Avant la vulgarisation du « constateur », on vivait dans les villages de véritables courses contre la montre pour apporter la bague au siège de la société où étaient enregistrées les arrivées. Pour cela, défense d'utiliser le vélo ! La course se faisait par relais avec les jeunes de la famille postés stratégiquement le long du parcours. Radio-Lille avait alors perçu l'intérêt que portait la population à cette activité et donnait ponctuellement des communiqués l'informant des

lâchages, du déroulement de la course et de l'arrivée des pigeons. Certains éleveurs ont acquis une grande renommée : Pierre Dordin, pharmacien à Harnes, a donné son nom à une race de couleur bleue. Sa réputation internationale, acquise dans les années 40, lui valut de recevoir fréquemment à la *Villa Patience* la visite de nombreux colombophiles européens, américains et japonais, avides de découvrir le secret de cet éminent colombiculteur consacré par les succès d'innombrables champions.

Les pratiques urbanistiques actuelles sont la principale cause de régression de la vie colombophile, notamment depuis la rénovation des cités minières qui a vu la destruction de la plupart des vieux colombiers.

**La course à la brouette**, jeu très pratiqué lors des fêtes patronales car très facile à organiser et ne nécessitant aucune dépense, consistait à disposer 3 ou 5 grenouilles sur une brouette plate et à traverser ainsi le village : le vainqueur était celui qui arrivait le premier au but sans avoir perdu un seul de ses batraciens.

Les concurrents plaçaient leurs brouettes plates sur la ligne du départ et y disposaient les batraciens quelques secondes avant le coup de départ. Chaque concurrent transportait le même nombre de grenouilles sur une distance de plusieurs centaines de mètres. L'ambiance fort joyeuse des villageois allait des cris d'encouragement des proches aux moqueries pour les adversaires en difficulté tout au long du parcours. Et pour cause : lorsqu'une grenouille s'échappait de la brouette, le concurrent devait s'arrêter pour la rattraper, à quatre pattes le plus souvent, et la replacer avec les autres : celles-ci, souvent, n'avaient pas hésité à sauter à leur tour ! Certains joueurs ne reculaient devant aucune atrocité pour parvenir à leur fin : ils fixaient les grenouilles avec des épingles, les jetaient violemment dans la brouette pour les assommer, ou recouvraient le plancher de glu pour les empêcher de sauter.

# des animaux

Aujourd'hui ces pratiques cruelles ne sont plus tolérées et les batraciens, bien moins nombreux avec l'urbanisation, sont remplacés par des objets ronds et instables, ou par une personne tenant un récipient d'eau sur un circuit semé d'embûches (planche posée en équilibre, slalom entre des objets etc.).

**Le concours au pot** consistait à cacher un rat sous un des six pots de fleurs placés dans un parc. Les chiens, nécessairement vaccinés contre la rage, devaient alors le dénicher et le tuer en un minimum de temps (un même chien ne pouvait concourir qu'une fois). Les spectateurs pariaient une somme d'argent sur les chiens lâchés. L'anecdote veut que l'ambiance fût surtout créée par les rats qui s'enfuyaient dans la salle : un public entier dressé subitement sur les gradins ! La seule issue était alors de lâcher un chien, de préférence un Fox à poils durs, chien réputé pour être le plus rusé. Pour comprendre l'origine de ce jeu, il faut se rappeler que les rats étaient en très grand nombre dans nos régions humides et qu'ils posaient des problèmes de tous ordres aux habitants, ravis de les détruire par n'importe quels moyens.

**Les concours de vitesse de chiens ratiers** se pratiquaient généralement avec deux rats, placés dans une cage grillagée de 2,5 m de long et 1,10 m de haut. Le maître du chien disposait d'une minute pour attirer les rats dans le même angle avant d'introduire le ratier dans la cage. Les chronomètres de quatre juges étaient alors déclenchés et ne s'arrêtaient qu'au signal stop du maître : les deux rats devaient être morts ou ne plus pouvoir marcher au-delà d'une minute après l'arrêt. Dans le cas contraire, le temps mis par le chien était augmenté d'une minute, ce qui l'éliminait à coup sûr du classement.

**La décapitation de Poie** est une tradition ancienne que l'on retrouve au-delà de nos frontières, sous deux formes : par lancer de bâton ou au couteau. Une oie, déjà morte, était suspendue par le cou, parfois par une patte, à une potence d'un peu plus d'un mètre de haut. Le jeu consistait à lancer



un bâton en bois dur, d'une longueur d'1 m à 1,30 m et de 4 à 5 cm de diamètre, dans un cercle de 8 cm aménagé sur la potence et qui laissait apparaître le cou de l'animal. C'était le choc qui détachait la tête : l'oie tombée était gagnée par le concurrent.

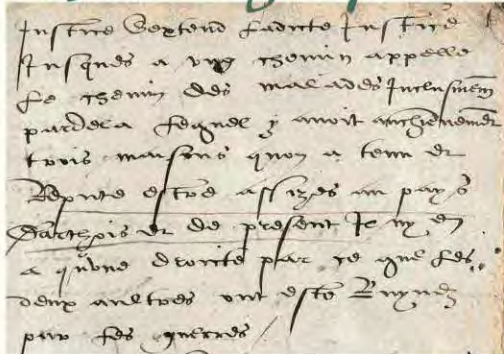
**Le tir à la potence** se pratiquait sur la place des villages. Dans certaines communes la potence était installée à demeure pour permettre aux rencontres de se dérouler le dimanche. Le principe est très proche du « tir à l'oie » puisqu'il consiste à casser la patte d'une volaille avec un bâton. Chaque joueur, placé à 7 ou 9 mètres de la potence, jetait puissamment son bâton pour qu'il passe entre le pieu et la potence pour sectionner la patte du lapin. Comme un animal était en cause, le jeu de la potence s'est éteint avant la dernière guerre. On le retrouve pourtant dans certaines fêtes communales mais l'animal est cette fois remplacé par un poids accroché à une ficelle, et un système de protection est devenu obligatoire afin d'éviter que le bâton ne rencontre d'autres cibles sur sa trajectoire !

**Le lapinodrome** est dressé le plus souvent lors des kermesses. Un lapin est placé sous une cloche au centre d'une aire de jeu qu'on a cerclée de terriers, numérotés de 1 à 10 et garnis de

feuilles de salade ou de carottes. Quand toutes les cases sont pourvues d'un pari, on libère le lapin. Ce dernier, toujours à la recherche de quelque chose à ronger, va, après de nombreuses hésitations et sous les cris des parieurs, se diriger vers l'un des « garde-manger ». Le vainqueur est celui qui avait choisi le numéro correspondant au terrier dans lequel s'est introduit le lapin. Ce jeu se pratique également avec une souris, ce qui permet de réduire largement la surface d'évolution.

**Bibliographie :**  
R. Alleu, *Dictionnaire des jeux*, Paris, 1964.  
C. Aveline, *Le code des jeux*, Paris, 1961.  
R. Debrie, *Jeux traditionnels picards*, CRDP Amiens, 1979.  
Luc Delporte, *Jeux d'hier et d'aujourd'hui dans le Nord-Pas-de-Calais*, Presses d'Angrienne, 1989.  
L. Gaudéfoy, *Les animaux dans les traditions populaires en Picardie*, Amiens, 1906.  
D. Lobjoy, *Jeux en fête*, Laon, 1977.  
*Jeux avec animaux*, Laon, 1980.  
P. Pierrard, *Le Nord d'hier et de demain*, Paris, 1980.  
*La vie quotidienne dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1978.  
R. Demulder, « Coqueleurs et combats de coq dans le Nord de la France », *Revue du folklore français*, tome V, 1934.

## Paléographie



Arch. dép. du Pas-de-Calais, 1 B 56, fol. 5 r<sup>o</sup>.

Difficulté : Durée :

Si le roi de France avait abandonné toute suzeraineté sur l'Artois au traité de Madrid en 1526, la question des enclaves que le roi de France pouvait posséder en Artois comme dépendances d'autres provinces ou seigneuries situées hors de l'Artois demeura longtemps pendante. Elle reparut dans tous les traités du XVI<sup>e</sup> siècle. Le traité du Cateau-Cambrésis prévint de lui consacrer une conférence spéciale en septembre 1559, sans d'ailleurs plus de succès.

Les Archives départementales conservent sous la cote 1 B 56 une des enquêtes préparatoires à cette conférence. L'extrait que nous en donnons comme exercice de paléographie voit un certain Jean Carton, labourer à Miramont (Somme), témoigner de l'appartenance de Grandcourt (Somme) au royaume de France comme dépendant du seigneur de Miramont en hommage du château de Peronne, à l'exception de trois maisons sises en Artois.

Le module important confère aux morphologies de chaque lettre une confortable lisibilité : le côté gauche de la panse du a est rectiligne avec un angle d'attaque marqué ; le e est en deux traits avec ligature sans cursivité excessive ; les jambages de m et n sont bien distincts, nettement plongeants en position finale, selon une règle déjà exposée et qui ne souffre pas d'exception.

**Solution :**  
S'extend latérale jusque par delà le point y voit inclinaison le chemin des mailles inclusivement jusques a ung chemin appelle d'Artois ; et de present il n'y en a qu'une droite par ce que les trois maisons qu'on a tenu et repris entre seizes au pays de Peronne en hommage au seigneur de Peronne, à l'exception de trois maisons sises en Artois.

## BRADERIE

## Concours de l'Historien de demain

Les Archives départementales du Pas-de-Calais organisent pour la quatrième année consécutive leur braderie annuelle le samedi 5 décembre 1998. Un large public de professionnels et d'amateurs d'histoire et de patrimoine régional est attendu à Dainville (aux portes d'Arras) de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Comme en 1997, la Commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, le Musée d'Arras ainsi que l'association *Muse, musons, musée* réitérent leur participation cette année.

Toutes ces institutions présenteront leurs ouvrages et catalogues. Comme pour toute rencontre de passionnés, souhaitons que cette journée soit riche d'échanges et de débats entre lecteurs et auteurs.

Le 46<sup>e</sup> concours de l'historien de demain, organisé par la direction des Archives de France et les Archives départementales, a pour thème : « Chemins, routes et voyageurs en France du Moyen Âge à nos jours ».

Ce concours s'adresse aux élèves du 1<sup>er</sup> degré (CM1-CM2) et à ceux du second degré (6<sup>e</sup> à terminale). Il est aussi ouvert aux stagiaires des IJUFM se destinant à l'enseignement primaire.

Le règlement peut être retiré auprès du service éducatif des Archives. Au début du mois de novembre, un dossier présentant une documentation et des pistes de recherche sera disponible aux Archives. La date limite du concours est

fixée au 30 avril 1999. Les participants doivent remettre :  
• pour le premier degré, un dossier illustré de 15 pages maximum avec une courte introduction de 2 pages.  
• pour les autres, un exposé de 6 pages dactylographiées maximum résultant de l'analyse et du commentaire de documents d'archives introduits dans le texte ou figurant en annexe (illustrations, reproductions de documents, tableaux statistiques) ; le support audiovisuel est admis.

Contact : Jean-Michel Decelle / Frédéric Schoonheere au 03.21.71.10.90.  
Le service éducatif fonctionne les mardi, jeudi et vendredi après-midi et sur rendez-vous.



